

**Zeitschrift:** Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** - (1925)  
**Heft:** 59

**Rubrik:** [Impressum]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Bulletin Mensuel

## de la

# Chambre de Commerce Suisse

## en France



### Sommaire

Pour les nationaux qui vivent à l'Etranger, par Gabriel Wernlé. — Le projet de tarif douanier suisse. — La question des zones. — Convention d'arbitrage franco-suisse.

Questions fiscales : l'Article 44 de la Loi française des Finances du 22 mars 1924. La double imposition en matière internationale.

Congrès de la Chambre de Commerce Internationale. — Le Commerce extérieur de la France en mars 1925. — Le coût de la vie en Suisse, France, Angleterre et Etats-Unis.

Questions suisses : Commerce extérieur de la Suisse. — Comparaison de la Balance Commerciale de la France et de la Suisse. — Comparaison du nombre des chômeurs en France et

en Suisse. — La circulation fiduciaire en Suisse. — Progrès des exportations d'horlogerie. — Lignes postales aériennes suisses. — Le port de Bâle. — La production de livres en Suisse. — La fabrication des bas en Suisse. — La fête des Narcisses à Montreux. — Courses d'automobiles, etc...

Tourisme : Le Pavillon suisse à Paris. — Nouvelles facilités douanières aux automobilistes étrangers qui entrent en Suisse. — La Suisse, Atlas de poche. — Calendrier des événements sportifs, etc...

Les nouveaux membres de la Chambre de Commerce Suisse en France. — Les livres. — Les changes.

**Siège social et Secrétariat général**  
**61, Avenue Victor-Emmanuel III, Paris (8<sup>e</sup>)**

Téléphone : Élysées 54-94

Adresse télégraphique : Commersuis-Paris

Les Bureaux, la Bibliothèque, les Salles de lecture et de correspondance sont ouverts de 10 heures à midi et de 14 heures à 17 heures

Section de Lyon  
 6, Quai des Brotteaux  
 Lyon  
 Téléphone : Vaudrey 6-70

Le Numéro : 1 fr. 50  
 Abonnement : 15 fr.

Section de Marseille  
 et du Sud-Est  
 115, rue de l'Évêché, Marseille  
 Téléphone : 15-25

# CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-ÉMMANUEL III

PARIS (8<sup>e</sup>)

## BULLETIN MENSUEL

AVRIL 1925

Le Numéro : 1 fr. 50  
Abonnement : 15 fr.

NUMERO 59

PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. ALPHONSE DUNANT, MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE

PRÉSIDENT : M. FERDINAND DOBLER

VICE-PRÉSIDENT : M. AUGUSTE DUPLAN

TRÉSORIER : M. CH. COURVOISIER-BERTHOD

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. MAURICE TREMBLEY

### Pour les Nationaux qui vivent à l'Etranger

*Dans le but d'accroître l'intérêt de ce Bulletin, notre secrétariat général s'est proposé d'inviter des écrivains français et suisses à y collaborer. Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir aujourd'hui ce premier article de l'auteur de « la Suisse et nous ».*

Le dernier Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce Suisse en France, attirait l'attention des Suisses résidant à l'étranger sur la huitième journée des Suisses à l'étranger qui aura lieu à Bâle le 20 courant. Presque en même temps que ce Bulletin, je reçois une circulaire annonçant qu'un Congrès des colonies françaises à l'étranger, aura lieu au mois d'octobre prochain sous le patronage de la Ligue Maritime et Coloniale Française. C'est la première manifestation de cette nature organisée en France.

La coïncidence est curieuse. On commence donc, en France comme en Suisse, à s'intéresser sérieusement au sort des nationaux fixés à l'étranger. Il est inutile de faire ressortir dans ce Bulletin toute l'importance qu'ont au point de vue de l'expansion intellectuelle et économique de leur pays, les nationaux qui vivent au dehors. Ils sont les agents naturels de la propagande d'idées et de l'expansion commerciale. Disséminés dans le monde, ils y propagent la langue, les idées, créent de pré-

cieuses amitiés et aident puissamment au développement des exportations.

L'Allemagne a reconnu depuis longtemps de quelle utilité capitale les Allemands du dehors sont pour l'Allemagne. C'est en effet à l'existence des nombreuses colonies allemandes réparties dans toutes les contrées du monde, qu'avant la guerre l'Allemagne a dû en bonne partie les rapides progrès de son expansion économique. Il serait inutile d'insister sur les services que les Allemands de l'étranger ont, pendant les hostilités, rendus à la cause allemande dans les pays qu'ils habitaient. Aussi bien, l'Etat allemand a-t-il été un des premiers à s'intéresser d'une façon effective au sort de ces nationaux expatriés qui contribuent dans une large mesure à la prospérité du pays.

La Suisse a suivi en créant, à la fin de la guerre, le Secrétariat permanent des Suisses à l'étranger dont le but est de grouper et de rattacher plus étroitement au pays les Suisses du dehors. Elle a organisé ces journées des Suisses à l'étranger qui donnent aux expatriés l'occasion de faire connaître leurs désiderats et leur opinion sur les grandes questions qui intéressent le pays.

D'autres Etats ont des institutions analogues, par exemple la Suède et le Danemark, où l'on trouve des organisations comptant jusqu'à 40.000 membres et dont le but est d'entourer de sollicitude les nationaux en exil.

D'une façon générale, on ne se rend pas